

Procès-verbal n°18 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Mardi 31 mai 2022
À :	17h au siège du District
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	MM. Nicolas FAGEON, Christian TAVÈS
Excusés :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAoui, MM. Philippe ALBY, Michel COLLADO, Philippe MOREL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 10/05/2022

Seniors F à 8

Dossiers Retour CSR :

Matches non joués du 29 mai 2022

FCF ST GERVASY/GALLIA C GALLICIAN, match perdu par forfait à Gallician
US LA REGORDANE/S.A CIGALOIS, match perdu par forfait à CIGALOIS

FINALES COUPE André VIGIER

Finale U15F à 8

O.ALES en CEVENNES/Ent.PERRIER VERGEZE
Ent.PERRIER VERGEZE vainqueur 0/2

Finale Séniors F à 8

FCF ST GERVASY/FC CHUSCLAN LAUDUN
FCF ST GERVASY vainqueur 2/1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Nicolas FAGEON

